



FORMATION

CACES R.489

Objectifs, modalités et programme :

Maîtriser la conduite des chariots de manutention automoteur à conducteur porté et appliquer les règles de sécurité et obtenir le CACES® R489 de la catégorie visée

Durée : Entre 2 et 3 jours

Public visé : Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention à conducteur porté.

Prérequis : Reconnu apte par la médecine du travail

Lieu : Défini dans la convention

Effectif : 4 à 6 personnes

Modalités d'évaluation :

- Feuille d'émargement journalière
- Clôture de stage : fiche de satisfaction du stagiaire
- Attestation de stage / délivrance du CACES
- Examen théorique et examen pratique

Code RS : dépend de la catégorie

Durée de validité : 5 ans

La réglementation

- Les conditions à remplir pour exercer la profession de cariste
- La responsabilité pénale des opérateurs
- Les responsabilités et qualités du conducteur

La technologie du chariot élévateur

- La classification des chariots
- La présentation des différents types des chariots et accessoires
- Les chariots électriques et les chariots thermiques
- L'identification et rôle de chaque organe
- Les dispositifs de sécurité
- Le centre de gravité- Notions d'équilibre
- Les types de palettes
- La maintenance - Consignes d'entretien

La sécurité

- La sécurité dans l'entreprise
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
- La manutention et stockage des produits dangereux
- L'identification des pictogrammes
- Les règles particulières applicables à la conduite des chariots

La pratique et le contrôle des connaissances

- Les vérifications journalières
- La circulation à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
- Le stockage et le déstockage
- Les manipulations spéciales

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation, ...)
Veuillez contacter le Référent Handicap Mr VICHOT Loris 07 50 46 12 45